

RÈGLEMENT du CHAMPIONNAT UNCL 2019 MÉDITERRANÉE en ÉQUIPAGE

PRÉAMBULE - OBJECTIFS DU CHAMPIONNAT

Le CHAMPIONNAT UNCL 2019 MÉDITERRANÉE en ÉQUIPAGE (ci-après Le CHAMPIONNAT) est organisé par l'Union Nationale pour la Course au Large (UNCL), sous l'égide de la Fédération Française de Voile (FFVoile) et avec le concours des clubs partenaires du littoral méditerranéen.

Le CHAMPIONNAT permettra de classer entre eux tous les bateaux jaugés IRC en 2019 qui auront participé à au moins l'une des compétitions mentionnées ci-dessous, avec un minimum de trois équipiers.

ARTICLE 1 – RÈGLEMENT

Le CHAMPIONNAT est régi par le présent règlement auquel aucune modification ne pourra être apportée sans l'accord préalable de l'UNCL.

ARTICLE 2 - ORGANISATION

Le CHAMPIONNAT est organisé avec le concours de :

Cercle Nautique de Palavas
Cercle Nautique et Touristique du Lacydon
International Yacht Club de Hyères
Société Nautique de Marseille
Société Nautique de Saint-Tropez
Union Nautique Marseillaise
Yacht Club de Bonifacio
Yacht Club Italiano
Yacht Club International Port Grimaud
Yacht Club de Monaco
Yacht Club de Porquerolles
Yacht Club de Sanremo

ARTICLE 3 – PROGRAMME

13 compétitions sont inscrites au programme du CHAMPIONNAT. Elles figurent au programme du TROPHÉE INSHORE ou du TROPHÉE OFFSHORE, chacun donnant lieu à un classement spécifique.

PROGRAMME DU TROPHÉE INSHORE MÉDITERRANÉE

9 – 17 mars	FESTIVAL ARMEN	SNST
23 – 24 mars	GRAND PRIX DE PALAVAS	CNP
5 – 7 avril	MASSILIA CUP	CNTL
19 – 22 avril	SNIM	SNM
25 – 26 mai	HYERES SERIES	IYCH
30 mai – 2 juin	PORQUEROLLES' RACE	YCP
25 – 29 juin	CHAMPIONNAT D'EUROPE IRC	YCS, UVAI, UNCL
7 – 8 septembre	TROPHÉE DOMINIQUE SEMAC	UNM

PROGRAMME DU TROPHÉE OFFSHORE MÉDITERRANÉE

23 – 30 mars	AU LARGE DE SAINT-TROPEZ	SNST
18 – 19 mai	100 Milles de PORT GRIMAUD	YCIPG
12 – 15 juin	GIRAGLIA ROLEX CUP	SNST, YCI
24 – 30 août	PALERME - MONACO	YCM
16 – 20 octobre	TOUR DE CORSE*	YCB

* : A confirmer

ARTICLE 4 – BATEAU CLASSÉ

Tout bateau doté d'un certificat de jauge IRC en cours de validité et ayant participé à l'une des compétitions citées ci-dessus avec un équipage composé d'au moins trois personnes, sera classé dans le CHAMPIONNAT et le ou les TROPHÉES.

L'armement de sécurité du bateau devra être conforme à celui notifié dans l'avis de course du club organisateur de la compétition.

Certaines compétitions peuvent faire l'objet de restrictions de la part des clubs organisateurs. En aucun cas l'UNCL n'est responsable de ces restrictions.

L'attention des clubs organisateurs d'une compétition se déroulant sur plusieurs jours consécutifs et incluant une course au large est attirée sur les règles 21.1.5.d) et 21.1.5.e) de la Règle IRC 2019.

ARTICLE 5 – CONTROLE DE JAUGE PAR L'AUTORITÉ DE RATING (UNCL)

L'Autorité de Rating peut demander au propriétaire de tout bateau participant au CHAMPIONNAT de soumettre son bateau à une procédure d'Endorsement ou à un contrôle de jauge, éventuellement dans le cadre d'une procédure de révision de rating (Voir Règle IRC, article 9). Une telle demande peut intervenir à tout moment et sera adressée par courriel (avec accusé de réception – courrier recommandé le cas échéant). En cas de refus du propriétaire d'y répondre favorablement, les résultats de son bateau sur les compétitions inscrites au programme du CHAMPIONNAT ne seront pas pris en compte dans le classement dudit CHAMPIONNAT.

ARTICLE 6 – COMMUNICATION

Il est de la responsabilité du club organisateur de respecter en tout point le document intitulé « Cahier des Charges des Championnats UNCL – COMMUNICATION », sur lequel ce club s'est engagé avant le premier évènement du programme défini à l'article 3 de ce règlement.

ARTICLE 7 – PRINCIPES DE CLASSEMENT

7-1 Classements individuels

Pour qu'un bateau puisse cumuler les points de chaque compétition à laquelle il participe, il faut que le propriétaire (ou copropriétaires), personne physique ou morale, soit le même pendant la durée de sa participation au CHAMPIONNAT.

Le classement du TROPHÉE INSHORE se fera en retenant les points obtenus sur les 4 meilleurs résultats en points des 8 compétitions inscrites au programme.

Le classement du TROPHÉE OFFSHORE se fera en retenant les points obtenus sur les 3 meilleurs résultats en points des 5 compétitions inscrites au programme.

Le classement du CHAMPIONNAT se fera en retenant les points obtenus sur les 5 meilleurs résultats en points des 13 compétitions inscrites au programme.

7-2 Définition des classes et séries

Pour les classements, les bateaux seront répartis en cinq classes en fonction de leur coefficient IRC :

- **Classe IRC 0** : TCC supérieur ou égal à 1.300
- **Classe IRC 1** : TCC inférieur à 1.300 et supérieur ou égal à 1,150
- **Classe IRC 2** : TCC inférieur à 1,150 et supérieur ou égal **1,065**
- **Classe IRC 3** : TCC inférieur à **1,065** et supérieur ou égal à 1,010
- **Classe IRC 4** : TCC inférieur à 1,010

7-3 Identification des classes

A chaque compétition du CHAMPIONNAT, les bateaux arboreront dans leur pataras :

- **Classe IRC 0** : Flamme mauve
- **Classe IRC1** : Flamme bleue
- **Classe IRC 2** : Flamme verte
- **Classe IRC 3** : Flamme rose
- **Classe IRC 4** : Flamme jaune

7-4 Établissement des classements

L'UNCL établit Les classements du CHAMPIONNAT et des TROPHÉES.

Pour qu'une classe puisse avoir son classement, il faut au moins 5 bateaux au départ. Si une classe comprend moins de 5 bateaux, le club organisateur regroupera la dite classe avec la classe adjacente la moins nombreuse, constituant ainsi une série. Deux séries au moins doivent être constituées sur une même compétition. Exceptionnellement, une série spécifique à une compétition peut être mise en place par un organisateur sous réserve d'accord préalable obtenu de l'UNCL.

Chaque participation à une compétition donne droit à un nombre de points en fonction de son classement général dans sa classe ou dans sa série selon la table de type Cox-Sprague disponible sur le site Internet de l'UNCL.

L'UNCL adressera les classements généraux provisoires, puis définitifs du CHAMPIONNAT et des TROPHÉES à tous les clubs partenaires organisateurs des compétitions figurant au programme de l'article 3 et les publiera sur son site Internet.

ARTICLE 8 – ARBITRAGE DES ÉGALITÉS

À l'issue des compétitions du CHAMPIONNAT et des TROPHÉES, en cas d'égalité de points, la meilleure place dans chaque classement général sera déterminée en tenant compte du résultat obtenu à la compétition ayant réuni le plus de participants dans la classe ou dans la série.

ARTICLE 9 - REMISES DES PRIX

La remise des prix du CHAMPIONNAT et des TROPHÉES sera assurée par l'UNCL et effectuée localement au sein de l'un des clubs partenaires du CHAMPIONNAT et des TROPHÉES. Les vainqueurs seront récompensés lors de la Nuit de la Course au Large 2019.